



# Quel est le coût de la vie à domicile lorsque l'âge avance ?

Combien cela coûte d'être "vieux" en France lorsque l'on a 65 ans, 75 ans ou 85 ans si on souhaite rester vivre et bien vieillir dans son chez-soi? Cette question, de plus en plus de Français se la posent? Parmi les 15 millions de retraités, 85% souhaitaient vieillir à domicile, selon un sondage Ifop de mars 2019. Pour calculer le coût de cette vie à domicile quand l'âge avance, le site internet Retraite.com, spécialiste en banque et assurance, et [Silver Alliance](#), première alliance d'entreprises du bien vivre et du bien vieillir à domicile, viennent de publier un premier baromètre sur le sujet. 25 produits et services analysés Les deux sociétés « ont analysé et étudié le coût de plus de 25 produits et services tels que la mutuelle, l'aide à domicile, l'achat de fauteuils adaptés ou produits nécessaires à la dépendance pour établir le coût du bien vieillir chez soi en dehors des frais récurrents (loyer, eau, électricité, alimentation). Pour chaque tranche d'âge, l'étude a analysé le prix des services de base aux services premium afin d'adapter les offres aux niveaux de revenus des retraités en analysant à la loupe plus de 250 devis ». Le baromètre a ainsi établi qu'il fallait dépenser 12514€ par an (soit 1043€ par mois) pour pouvoir vieillir chez soi. Ce montant correspond au coût moyen sur trente ans, établi sur neuf profils. « Vieillir à domicile a logiquement un coût croissant avec l'âge », estime Ludovic Herschlikovitz, PDG du site Retraite.com. Entre 65 et 75

ans, les frais de santé (mutuelle, frais optique, dentaire...) restent le premier poste de dépenses. Les services à domicile tels que le ménage, le jardinage ou l'accompagnement des personnes fragiles occupent le troisième centre de coût, derrière les dépenses liées à une vie sociale. Entre 75 ans et 85 ans, la santé reste encore le premier poste de frais avec des prix de mutuelles, des frais d'optique, dentaire ou de prothèses auditives de plus en plus élevés, venant impacter le coût du bien vieillir, estime le baromètre. En revanche, l'âge avançant, la tendance aux déplacements diminue avec une sédentarité accrue et des frais plus élevés de services à domicile (ménage, aides personnalisées, portage de repas...), les tâches usuelles devenant plus difficiles à accomplir. Enfin, à partir de 85 ans, la dépendance et l'accès à des soins d'accompagnements deviennent plus importants (services à domicile, garde de nuit, alimentation personnalisée). Le coût du « bien vieillir chez soi » devient alors très largement le premier poste de dépenses avec un coût parfois important pour les gardes de nuit ou les services à domicile, mais nécessaires pour rester vivre à domicile dignement et largement compensées par un crédit d'impôt diminuant d'autant la facture. Philippe Rioux ■